

BP2 : Bases Professionnelles Spécifiques – TRONC COMMUN TC Gestion de cabinet

En Bref :

| | |
|--|---|
| Public : | Ouvert à tous |
| Prérequis : | Aucun |
| Inclusion dans le cursus professionnel : | Oui, nécessaire pour le diplôme de "Thérapeute complémentaire en kinésiologie et pour l'obtention du "Certificat de Branche OrTra TC", et/ou Formation continue |
| Nombre d'heures : | 2 jours, 16h00 |
| Evaluation finale : | Incluse, orale en fin de module |
| Certification : | Attestation pour le suivi du cours seul Certificat de TC en cas de formation professionnelle complète TC (après réussite de l'examen final global TC en fin de formation **) |
| Coût de la formation : | CHF 400.— |
| Formatrices : | S. Clément, Thérapeute Complémentaire avec DF, Formatrice d'adultes C. Gatti, Economiste, Formatrice en économie et création d'entreprises |

Présentation du cours :

Le cours a été conçu en deux parties : une partie sur l'organisation et administration du cabinet au quotidien, et une partie plus orientée gestion et optimisation des ressources afin d'effectuer différentes analyses. Il permet de connaître les aspects essentiels du système de la santé publique, de la politique et de l'économie de la santé, ainsi que de prendre connaissance du statut d'indépendant, ainsi que des différentes exigences au niveau législatif, et les différentes démarches à mettre en place afin de pouvoir se projeter et d'acquérir le statut d'indépendant.

Contexte du cours :

Ce module BP1 comprend le cours « Gestion de cabinet » et "Identité Professionnelle".

Il s'insère dans le cadre du cursus de Tronc Commun de notre formation professionnelle de thérapeute en kinésiologie et/ou et fait partie intégrante des 340 heures de Tronc Commun en Thérapie Complémentaire exigées.

Il est nécessaire pour accéder à la certification "Certificat de Branche OrTra TC".

Objectif du cours :

La profession de thérapeute nécessite également des connaissances administratives et organisationnelles de la gestion pratique d'un cabinet. Le but de ce cours est donc de prendre connaissance des divers prérequis et lois qui permettent au thérapeute d'obtenir un statut d'indépendant et d'exercer de manière professionnelle au niveau administratif également.

Contenu Général :

Durant ces journées, nous acquerrons les informations pré-requises afin de pouvoir recevoir des personnes de manière professionnelle, ainsi que les outils de gestion administrative tels que des notions juridiques, comptables, mais également des outils organisationnels afin de créer puis gérer son cabinet de manière efficace et durable. Connaître la structure de la santé publique et les autres professions de la santé, le système des assurances et autres bureaux d'enregistrement.

BP2 : Bases Professionnelles Spécifiques – TRONC COMMUN TC Gestion de cabinet

Contenu spécifique :

A la fin de la 1^{ère} partie du cours, les participants seront capables de :

- Faire des choix organisationnels quant à leur manière de gérer un cabinet
- Discerner les différents choix en termes d'associations professionnelles
- Prendre connaissance des différentes formes juridiques
- Faire un choix quant au statut d'indépendant ou autre
- Choisir une manière de faire sa comptabilité
- Connaître les assurances obligatoires et optionnelles
- Evaluer les coûts
- Connaître les exigences des assureurs
- Evaluer les exigences au niveau imposition

Et auront également des notions quant :

- À la budgétisation et le business-plan
- Aux exigences des assurances sociales (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} pilier)
- A la publicité et l'image véhiculée
- Aux exigences de la TVA
- Etc.

A la fin de la seconde partie du cours, les participants seront capables de :

- Connaître la structure de la santé publique
- Connaître l'historique de l'évolution des métiers TC et MA depuis les 20 dernières années
- Connaître les différences entre la Thérapie Complémentaire et la Médecine Alternative
- Connaître les exigences et processus du développement professionnel de Thérapeute Complémentaire
- Connaître les différentes méthodes de la Thérapie Complémentaire
- Connaître et comprendre la contribution de la Thérapie Complémentaire à la santé et à la société
- Comprendre l'importance de la collaboration au sein d'équipes pluridisciplinaires
- Connaître les limites de la Thérapie Complémentaire

Et auront également des notions quant :

- Au droit, avec les différents aspects du CO et du CC qui concerne la profession
- Aux obligations légales à l'égard des client(e)s (secret professionnel, protection des données, devoir de diligence)
- Aux rôles des associations professionnelles et leur code éthique
- Aux rôles des registres
- Etc.